



VILLE DE
PINCOURT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Compte de taxes 2017

Pincourt gèle les taxes foncières pour l'ensemble de ses citoyens !

Pincourt, le 23 novembre 2016 – C'est avec beaucoup de fierté que monsieur le Maire Yvan Cardinal et les membres du conseil annoncent un gel du compte de taxes foncières pour 2017, ainsi que l'ensemble des taxes de service applicables. Seul un rajustement minime pour ce qui est de la taxe spéciale pour la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot (REIP) fera fluctuer le compte de taxes de 1 \$ pour la maison moyenne dont l'évaluation est établie à 247 650 \$. Ainsi, le compte de taxes global pour la maison moyenne passera de 2 445,27 \$, qu'il était en 2016, à 2 446,28 \$ pour 2017.

« L'augmentation du coût de la vie, selon l'I.P.C. Montréal, se situant à 0,099 % pour 2017, notre défi était d'arriver avec un budget qui se traduirait par une hausse équivalente ou moindre pour les contribuables, et l'équipe de direction de la Ville, suivant les directives du conseil municipal en ce sens, aura relevé ce défi avec brio » a mentionné le directeur général de la Ville, monsieur Michel Perrier.

Budget global

Le budget global s'établit donc à 21 065 100 \$, soit un écart de 1,65 % comparativement à 2016, ce qui représente une hausse de 341 400 \$ au total.

« Malgré cette hausse, minime dans le contexte global, l'augmentation pour le contribuable n'a pas suivi cette même courbe, considérant la venue de nouveaux résidents et commerces sur le territoire, qui viennent bonifier l'assiette fiscale, au bénéfice de l'ensemble des citoyens... » a tenu à préciser le Maire de Pincourt, monsieur Yvan Cardinal.

Le premier magistrat de la ville a de plus ajouté que l'augmentation des quotes-parts prévues en 2017 ne s'est pas matérialisée, ce qui a permis de renforcer les efforts déployés par l'administration municipale pour stabiliser le compte de taxes.

« Cependant, dans certains cas ce n'est que partie remise. En effet, certains projets ont été reportés en 2018 dont, entre autres, le ramassage des matières organiques via le bac brun pour ce qui est de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS). Mais, le sachant, nous tenterons de planifier cette entrée en vigueur de sorte que nous puissions amortir son impact sur le compte de taxes des citoyens » a renchéri M. Cardinal.

Optimisme de mise

On envisage l'avenir avec optimisme à Pincourt, en se rappelant qu'en 2000 la situation y était précaire. Depuis, la planification à long terme, la gestion rigoureuse, l'utilisation judicieuse des ressources de la ville et la participation et l'implication citoyenne ont permis de renverser la vapeur.



La Ville a généré un surplus de plus de 2 000 000 \$ pour l'exercice financier de 2015. Elle est en contrôle de ses dépenses, profite d'un surplus accumulé de plus de 8 000 000 \$ et a entrepris une série de chantiers d'importance pour assurer la pérennité de ses infrastructures.

« De ville lourdement endettée, avec la réputation peu enviable d'imposer le compte de taxes le plus onéreux de la région, nous nous retrouvons maintenant dans une situation qui fait l'envie de plusieurs » a rappelé Monsieur le Maire.

L'endettement à long terme de la Ville est de 12 852 125 \$, auquel s'ajoute la somme de 4 488 922 \$ dans les contributions de Pincourt à la dette de la REIP et autres organismes affiliés, ainsi que 96 255 \$ pour sa part à la MRCVS et à la Communauté métropolitaine de Montréal pour un total de 17 437 303 \$. Quand on compare au taux global de la valeur imposable de la Ville, cela représente un ratio de 1,19 %, soit un seuil excellent en vertu des normes établies par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

À titre de comparable, monsieur Perrier rapporte que la situation est l'une des meilleures dans ce domaine. Le taux d'endettement par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU) est de 1,08 \$ à Pincourt, alors que la moyenne pour les villes de population comparable est de 1,89 \$ et que la moyenne dans la MRCVS est de 2,01 \$.

M. Perrier ajoute que le conseil municipal a prévu injecter près de 2 000 000 \$ de ses réserves afin de réduire le service de la dette, en plus d'une somme de 1 800 000 \$ déjà prévue en 2015 pour des remboursements de règlements venant en refinancement en 2018. L'approche est de faire place aux nouveaux règlements d'emprunt pour financer les travaux effectués en 2016, soit la réfection d'un tronçon de la rue Forest, de la 23^e, 24^e et 25^e Avenue ainsi que les infrastructures de la 5^e Avenue, et les travaux majeurs prévus en 2017 sur le chemin Duhamel, la rue Northcote et les ateliers municipaux.

La planification à long terme du conseil municipal permettra donc de stabiliser ou minimiser l'impact du service de la dette sur le compte de taxes des contribuables tout en permettant la mise à jour en continu des infrastructures.

Adoption du budget

L'ensemble de ces éléments sera officialisé lors de l'adoption du budget, en séance extraordinaire le 14 décembre prochain, à 19 h 30 à l'Omni-Centre de Pincourt au 375, boulevard Cardinal-Léger. Le maire de Pincourt souhaite que de nombreux citoyens assistent à cette rencontre afin de lui permettre de fournir de plus amples informations à la population sur la teneur du budget de 2017 et les projections à venir pour les années subséquentes.

- 30 -

Source :

Vicky Sauvé
Agente aux communications p.i.
514 453-8981, poste 220
v.sauve@villepincourt.qc.ca

Renseignements :

Michel Perrier
Directeur général
514 453-8981, poste 353
m.perrier@villepincourt.qc.ca